

L'autorité environnementale du CGEDD

-

Avis n°2016-36 sur le PNGMDR

Jeudi 6 octobre 2016



L'Ae du CGEDD :

- Fonction dans le processus d'élaboration des projets et plans-programmes
- Composition
- Processus de préparation des avis

L'avis sur le PNGMDR :

- Enjeux environnementaux
- Constats

Elaboration des projets et plans-programmes, et rôle de l'Ae

Chronologie :

- Élaboration du PP, et évaluation environnementale conduite sous sa responsabilité
- Avis de l'Ae
- Consultation du public
- Adoption du PP dans sa version définitive

L'Ae porte un regard sur :

- l'évaluation des impacts environnementaux,
- la prise en compte de ces impacts dans l'élaboration du PP,
- l'accessibilité du dossier pour le public,

... c'est-à-dire les conditions d'une consultation du public prenant en compte, de manière fondée, les enjeux environnementaux.



Composition de l'Ae du CGEDD

Membres permanents du CGEDD (actuellement 11)

Personnalités qualifiées externes (actuellement 5)

+ Equipe permanente : secrétariat et chargés de mission

Activité

100 à 130 avis par an. En 2015 :

- Moitié dans le domaine transports (+ AFAF)
- 15 projets d'aménagement
- 9 énergie
- 14 plan ou programmes

... et 60 à 100 décisions au cas par cas



Instruction des dossiers

- L'évaluation est établie par le pétitionnaire et adressée à l'Ae par l'autorité décisionnaire
- Deux rapporteurs (en général) pour examiner le dossier, auditionner, préparer un projet d'avis
- Une semaine avant délibération : relectures par échanges de mails
- Examen et ultimes amendements en réunion collégiale
- L'avis est **aussitôt** mis en ligne et adressé au pétitionnaire

La grille de lecture du PNGMDR par l'Ae

Spécificité : certains objectifs sont environnementaux

Enjeux environnementaux, selon l'Ae :

- la capacité à maîtriser la gestion sur des durées très longues des matières et déchets radioactifs, y compris le transport et le stockage, en termes de sûreté et d'organisation de la mémoire, ainsi que de radioprotection et d'impact sur les milieux,
- l'assurance de ne pas laisser à terme de déchet sans solution technique,
- la prise en compte des incertitudes et des aléas susceptibles de modifier profondément les orientations programmées, notamment sur le très long terme,

en prévenant ou limitant les charges qui seront supportées par les générations futures,

en assurant une robustesse suffisante face aux aléas.



Les principaux messages

Démarche de progrès continu : plan solide ; rapport environnemental à consolider en complémentarité avec le plan

Les principales pistes de progrès :

- Clarifier les principes
 - Matières ou déchets ?
 - Définition de la nocivité
 - Comment traiter les rejets ? Quels principes de gestion globale (ALARA ou minimisation des impacts « globaux ») ?
 - Hiérarchie de traitement ?
- Une fois les enjeux environnementaux pris en compte et hiérarchisés, utiliser cette grille pour comparer les différents scénarios possibles (filières notamment)
- Améliorer encore la compréhension pour le public



Merci de votre attention

Contact

autoriteenvironnementale.cgedd@developpement-durable.gouv.fr

Internet du CGEDD

Ae → www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

